

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 23 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **MARDI 23 SEPTEMBRE** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 16 septembre 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjointes, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, MM. FACON Jean-Noël, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, M. DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

- M. COMBE Jacques a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.
- M. CATTEZ François a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
- M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
- Mme PLANQUELLE Rachel a donné procuration à Mme BOULIER Amélie.
- M. RYS Didier a donné procuration à Mme CROWYN Véronique.

Secrétaire de séance : M. HERNOUT Serge

Fin de la séance : 20h35

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

VU :

Le Code général des Collectivités Territoriales ;
Le Code du travail, notamment ses articles L. 3132-1 et suivants ;
La Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;
Le calendrier 2026 ;

CONSIDERANT que le nombre de dimanches dérogatoires peut être porté au nombre de douze ;

CONSIDERANT qu'au-delà des cinq autorisations accordées par le Maire, la Commune doit solliciter l'avis conforme de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Directe auquel elle est rattachée à savoir, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer (CAPSO) ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur David WOJTKOWIAK - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 - D'AUTORISER une dérogation au repos dominical des commerces de détail de la Ville, sans distinction de secteur d'activité commerciale, aux dates suivantes :

- 11 janvier 2026,
- 10 mai 2026,
- 31 mai 2026,
- 28 juin 2026,
- 30 août 2026,
- 29 novembre 2026,
- 06 décembre 2026,
- 13 décembre 2026,
- 20 décembre 2026,
- 27 décembre 2026.

ARTICLE 2 - DE PRENDRE ACTE QUE ces dates seront soumises à l'avis de la CAPSO et reprises par arrêté municipal ;

ARTICLE 3 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

